

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JANVIER 2005
PROCES-VERBAL

Lieu : Agence DEXIA à Bouge

Présents :

MM. VANCRAYENEST, TREPAGNE, HUBERT, NISSET, PONCELET, MERCKEN, DE GROOTE, BERG, NOEL, BOURGUEIL, MANSET, BERTRAND, FRESON, ELIAS, JOSPIN, SIMON et TAMO.

Mme HENROTTE

Excusés :

MM. AFANO, POLMANS, LEPINOIS, EMMANUELIDIS, LEFFLEUR, HAULET et SURAIN

Approbation du Procès verbal du 16 novembre 2004

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Bilan EWETA ventilé par projet

Deux documents ont été distribués aux administrateurs (tableau des dépenses et recettes 2004 - situation 2004 ventilée par projet).

Le président précise que ces informations sont données pour faire le point comme souhaité par certains administrateurs sur les comptes de la fédération.

Le but n'est pas d'approuver à ce stade.

Le président demande donc pour l'instant s'il y a des remarques de la part des membres présents.

Le budget sera proposé lors du prochain CA.

Proposition budgétaire 2005 de l'AWIPH pour le secteur des ETA : suites de la réaction de l'EWETA auprès de la Ministre Vienne

Problématique des subsides investissements

Réaction de l'EWETA au budget investissement de l'AWIPH toujours resté sans réponse tant du côté de la Ministre que du côté de la SOWECSOM.

De même que la ventilation des 5 millions pour 2004 n'a toujours pas fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon.

Pour les dossiers investissements à rentrer à l'AWIPH, la question est posée de savoir s'il est opportun de laisser une souplesse pour cette année 2005 et de demander à l'AWIPH de postposer le délai à mars pour l'année prochaine.

A la majorité des voix, l'EWETA enverra cette demande.

Problématique des quotas

Sur le calcul 2005, l'AWIPH propose 2 choix (section 1 et SAF) et l'arrondi à l'unité inférieure.

Quel que soit le système proposé par l'AWIPH, il est toujours inéquitable pour les ETA.

Lors du groupe de travail émanant du CEFE réuni le 17 janvier, l'EWETA a communiqué sa position. Celle-ci n'a pas été acceptée.

Pour 2004, l'EWETA demandait que soient redistribués 71 emplois qui n'ont pas été subsidiés par l'AWIPH et dénonçait la méthode de calcul de quota utilisée par l'AWIPH.

Dans sa note, l'EWETA n'a pas voulu proposer de solution de répartition de quota en 2005 dans le cadre d'un budget inchangé.

Le CEFE a fait une proposition basée sur une moyenne d'occupation pour les ETA n'atteignant pas le quota. Pour les autres, on en arrive à une sorte de rapport entre le nombre d'emplois disponibles et la moyenne de chaque ETA.

L'EWETA constate de toute façon que dans ce mode de calcul appliqué par l'AWIPH, une majorité d'ETA sont perdantes alors même qu'elles ont respecté les règles du quota et encore davantage avec l'option 2 (intégration des sections d'accueil dans la section 1). La répartition proposée reste, quoi qu'il en soit, dans le cadre d'un budget tout à fait insuffisant.

M. D'HOLLANDER reconnaît lui-même que le quota est une aberration et que l'utilisation faite par l'AWIPH empêche le secteur d'épuiser le quota.

On sait qu'il y a une sous-utilisation du quota, dans le cadre de l'année budgétaire 2004, il y a ainsi 71 emplois qui ne sont pas subventionnés par l'AWIPH.

L'AWIPH revient aussi avec la proposition de quota horaire.

Proposition du Bureau soumise aux administrateurs :

Au minimum, notre position est de garder les critères appliqués pour les quotas 2004.

Donc, les 71 emplois doivent être distribués pour 2004.

Pour 2005, le système de calcul de quota doit être maximisé au possible.

Le bureau propose une action plus marquante de la fédération pour appuyer notre position sur la problématique du quota et des investissements. Action en 2 temps :

1. jeudi 27 janvier lors du Comité de gestion de l'AWIPH
2. action plus médiatique auprès de la presse

Réaction à avoir aussi sur la prime de compensation.

Le Conseil d'Administration opte pour une réaction plus soutenue de l'EWETA sur les subsides investissements, le calcul quota et la prime de compensation tant auprès de l'AWIPH qu'auprès de la Ministre VIENNE.

Toutes les propositions de l'AWIPH ont toujours un point commun, c'est de ramener à l'occupation moyenne de l'année précédente.

On souligne le fait qu'il y a plus clairement un problème politique en dessous de la problématique des quotas.

A l'unanimité sauf une voix, le CA marque son accord sur la position proposée par le Bureau :

1ère action, jeudi 27 janvier 2005 à 9 H à l'AWIPH en demandant la participation de l'ensemble des directeurs : l'objectif étant d'informer le Comité de gestion sur notre mécontentement concernant la manière dont on gère la politique d'emploi des PH et la politique en matière d'investissements.

On informe seulement le CG que le secteur sera présent au prochain CG de l'AWIPH.

La délégation sera composée des membres du Bureau et le secrétaire en sera éventuellement le porte parole.

Une 2ème action de manifestation sera à prévoir auprès de la Ministre en fonction de la réaction de l'AWIPH.

Réductions structurelles et Maribel social : dernières nouvelles

Les montants de régularisation sont calculés et connus pour le 4ème T 03 et pour les 1er et 2ème T 04 pour chaque ETA mais l'ONSS n'a pas encore versé ces montants aux Fonds MS. On est en attente.

Les Membres regrettent de ne pouvoir vérifier les calculs par eux-mêmes.

Fonds Maribel social : le point sur les dernières règles de financement

Chaque ETA a reçu sa situation personnelle en matière d'ouverture de droit MS IV et MS V. Le calcul d'accroissement d'emploi est basé sur l'année 2002, dernières données disponibles auprès de l'ONSS.

Le président attire l'attention sur cette situation de flou pour le Fonds MS qui prend peut-être des risques en distribuant des montants plus élevés. D'un autre côté si les montants ne sont pas distribués, le Fonds MS devra retourner ces montants à l'ONSS.

Concernant les demandes de financement des emplois créés en MS IV et V, celles-ci devront répondre aux 5 conditions :

- emploi créé à partir du 1er juillet 2004
- être en accroissement d'emploi par rapport à 2002
- l'emploi concerné ne peut bénéficier d'une mesure d'aide à l'emploi (SINE, Activa..)
- l'emploi ne peut être subsidié par l'AWIPH
- le coût salarial annuel ne peut pas être supérieur à 64.937,84 € en fin de carrière.

Le Fonds MS enverra à toutes les ETA un récapitulatif de toutes les règles de financement applicables au niveau des MS I, II, III, IV et V.

Commission fonctionnement : préparation de la réunion du 25 février 2005
Suivant la proposition du Bureau, cette commission aura lieu à ANHEE et durera toute la journée.

Elle s'élèvera à un coût de 88 € par personne pour la location de la salle et les repas pris en charge par l'EWETA. Pour la réservation des chambres, le bureau décide que ce sera à charge des participants.

A l'ordre du jour de cette commission de fonctionnement, faire le point des actions menées par l'EWETA depuis l'enquête de satisfaction menée auprès des ETA.

Divers

Formations EWETA - catalogue : réactions éventuelles
On demande de connaître la localisation des formations quand c'est possible à l'avance.

Les documents remis aux administrateurs reprennent le bilan des formations 2004 psychosociales et techniques en terme de participation et de budget.

Formations CEQUAL : bilan et perspectives
La question qui se pose est de voir l'intérêt des ETA à bénéficier d'une nouvelle grappe CEQUAL. L'EWETA a néanmoins déjà interpellé CEQUAL pour connaître également leur intérêt.

Pour rappel, jusqu' à présent, 3 grappes de 6 ETA chacune ont été mises en place.

Le CA estime qu'il est toujours intéressant de faire la demande auprès des Ministres concernés et de CEQUAL. Selon la réponse que l'EWETA obtiendra, les membres seront informés des suites de ce dossier.

Nouvel engagement à l'EWETA
Présentation aux administrateurs, d'Elisabeth HABIMANA, économiste et nouvelle collaboratrice à l'EWETA depuis fin décembre 2004.

Classification de fonctions du personnel de production
Les travaux relatifs à la classification ont à nouveau repris au niveau des négociations avec les organisations syndicales.

Actuellement, différentes propositions de grille de classification sont sur la table. La commission sociale a proposé de faire examiner ces propositions par des spécialistes en classification de fonctions. L'EWETA a obtenu une proposition de la société OPTIMOR. Cette proposition est remise aux administrateurs en séance. Le coût de la proposition moins coûteuse s'élève à 19. 000 €.

Plusieurs solutions sont envisageables, soit on abandonne l'analyse par une société spécialiste et on avance avec nos propositions, soit on partage les frais avec les organisations syndicales pour une analyse par OPTIMOR, soit il y a une prise en charge par l'EWETA seule pour une analyse par OPTIMOR.

Le CA opte pour une information aux administrateurs par courrier des différentes pistes envisageables avec une préférence pour la proposition OPTIMOR et partage des frais avec les organisations syndicales.

Dispositif de maintien en ETA

Les administrateurs reçoivent le document d'évaluation du dispositif Cellule de Maintien (CM) réalisé par Sarah PATRI de l'AWIPH.

Les ETA concernées par une CM sont invitées, par l'AWIPH, à participer à une journée d'évaluation de l'outil « grille d'évaluation des PH en CM, le 9 février matin à l'AWIPH.

Représentation de l'EWETA au CG

L'AFAHM traduit l'EWETA devant le Conseil d'Etat pour la seconde fois étant donné que la 1ère fois sa demande n'a pas abouti.

Cette association dénonce la représentativité de l'EWETA au Comité de Gestion en tant que représentante des PH.

G. NISSET, Président

P. DE GROOTE, Secrétaire

[retour au sommaire des PV](#)